

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-cinq mars deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-04-09

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires :

Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET et, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÜE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 7 - Mesdames Annette BUREAU, Claudine RUZE et Messieurs Alain TASSEZ, Jean-Pierre ENGUERRAND, David DALLOIS, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS

Pouvoirs : 4 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Objet : FINANCES : Adoption des comptes administratifs des budgets 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M14, M4 et M49 ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 en date du 29 février 2016;

Considérant que les comptes administratifs établis par l'ordonnateur sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable assignataire de la Communauté de Communes.

Monsieur Xavier TABOURNEL, désigné Président de séance, présente comme suit les comptes administratifs du Budget Principal et des Budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC dressés par Monsieur MARDESSON, Président de la CDC.

Compte administratif 2015 – Budget Principal		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	815 319.00 €	598 667.00 €
Émissions	620 156.79 €	167 131.21 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	666 063.60 €	598 667.00 €
Émissions	690 565.32 €	302 734.49 €
Résultat de l'exercice	70 408.53 €	135 603.28 €
Résultat 2014 repris	149 255.40 €	- 170 927.48 €
Résultat de clôture	219 663.93 €	- 35 324.20 €

Compte Administratif 2015 – Budget annexe Ordures Ménagères		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	1 830 985.00 €	257 852.00 €
Émissions	1 597 504.58 €	21 312.59 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	1 565 780.00 €	160 057.00 €
Émissions	1 561 129.09 €	59 575.44 €
Résultat de l'exercice	- 36 375.49 €	38 262.85 €
Résultat 2014 repris	265 205.89 €	97 795.29 €
Résultat de clôture	228 830.40 €	136 058.14 €

Compte Administratif 2015 – Budget annexe SPANC	
	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	
Prévisions budgétaires	223 001.19 €
Émissions	67 363.42 €
RECETTES	
Prévisions budgétaires	214 535.35 €
Émissions	77 717.79 €
Résultat de l'exercice	10 354.37 €
Résultat 2014 repris	8 465.84 €
Résultat de clôture	18 820.21 €

Le Président de séance propose à l'Assemblée délibérante de :

- Donner acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2015 et de leurs résultats ;
- Constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion ;
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été énoncés précédemment ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 31 CONTRE : 0, ABSTENTION 0, à l'exception du Président Denis MARDESSON qui quitte la séance et ne prend pas part au vote, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE


Article 1er : D'ADOPTER les comptes administratifs 2015 du Budget Principal, des Budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC comme présentés précédemment ;

Article 2 : DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion ;

Article 3 : DE VOTER et ARRETER les résultats définitifs tels qu'ils ont été énoncés précédemment ;

Article 4 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 06.04.2016
Et
Publication ou Notification du : 06.04.2016*

Pour extrait conforme
Le Président

Denis MARDESSON
18 (CHEN)